

Prime de travail de la filière 27 :

La direction avoue avoir volé les cheminots...

C'est de la provocation !

En 2002, suite à la mobilisation des cheminots, la direction décidait enfin de revoir à la hausse le montant du code prime de travail des agents de la filière 27 qui rappelons-le était un des « code prime » le plus faible.

L'entreprise mettait donc en place un dispositif de revalorisation effectué en plusieurs étapes et basé sur le principe d'une augmentation annuelle fixe et une autre variable dépendant de l'atteinte d'objectifs imposés par la direction.

Cette pratique scandaleuse et dénoncée par l'ensemble des Organisations Syndicales a tout de même été adoptée par nos patrons.

Après avoir procédé à une première augmentation sur la solde de janvier 2003 sans tenir compte des critères de productivité, l'année suivante la direction amputait la part variable des cheminots sous le prétexte que les indicateurs « régularité » n'étaient pas favorables. Cette attitude inadmissible permettait, une fois encore, à l'entreprise de faire des économies sur le dos des agents et de les culpabiliser sur leur manière de travailler.

2005 est calquée sur le tableau de 2004 puisque là encore, la direction sans état d'âme a une nouvelle fois tronqué cette revalorisation sous le couvert d'une mauvaise régularité.

Le constat est accablant puisque après trois exercices une grande majorité des cheminots de la filière 27 sont loin d'avoir une prime de travail équivalente à celle du code prime 3 comme revendiqué par les agents et leurs organisations syndicales.

Pire encore puisque certaines positions de rémunération enregistrent des écarts supérieurs à 20 euros et ne verront pas l'atteinte effective du code prime avant 2 ou 3 années.

Rappelons quand même qu'une très grande majorité des retards est due à des limitations de vitesse faisant suite à des retard de maintenance du réseau mais également à l'utilisation d'un matériel roulant vétuste et manquant d'entretien.

Lors de la dernière commission professionnelle centrale « mouvement », le président annonçait qu'une très grande proportion des causes de retard des trains était extérieure au périmètre du transport-mouvement, mais que le système de revalorisation existait et qu'il n'était pas question de le modifier.

Nous réaffirmons que les agents de la filière 27 ne sont pas responsables des choix drastiques de l'entreprise en matière d'effectifs qui la contraignent à mener un plan d'austérité envers les cheminots et les usagers.



Nous revendiquons l'obtention pour tous du code prime 3 dès cette année avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005 et appellons tous les agents de filière 27 à se mobiliser fortement pour montrer leur mécontentement.

St Denis, le 01 septembre 2005